

**FONDATION MAISON DES CHAMPS
DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE**

**55, rue de Belleville
75019 PARIS**

**SIREN : 775 694 763
APE : 8810A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

**FONDATION MAISON DES CHAMPS
DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE**

**55, rue de Belleville
75019 PARIS**

**SIREN : 775 694 763
APE : 8810A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux membres de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'estimation de la dépréciation des créances telle que mentionnée dans la note n°4 de l'annexe et le paragraphe 5.6 de la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du 9 juin 2022.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Catherine SAGE
Associée

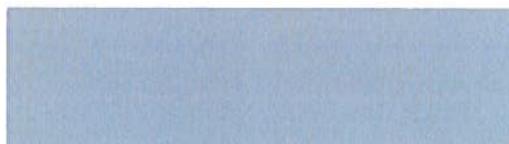
ACTIF	Exercice 31/12/2021			Exercice 31/12/2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			0	
Frais de recherche et de développement			0	
Donations temporaires d'usufruit			0	
Concessions, brevets, licences, logiciels, ...	19 216	15 026	4 190	5 918
Autres immobilisations incorporelles	25 000		25 000	25 000
Immobilisations incorporelles en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains			0	0
Constructions			0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels			0	0
Autres immobilisations corporelles	991 943	759 152	232 792	202 076
Immobilisations corporelles en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	0
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	501 000		501 000	501 000
Autres titres immobilisés	1 662		1 662	1 662
Prêts			0	0
Autres	97 649		97 649	89 954
Total (I)	1 636 471	774 178	862 293	825 610
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
Créances			0	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 367 463	467 629	899 835	639 945
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres	552 568	91 126	461 442	443 727
Valeurs mobilières de placement	580 258		580 258	579 477
Instruments de trésorerie			0	0
Disponibilités	1 495 057		1 495 057	1 515 009
Charges constatées d'avance	106 803		106 803	142 343
Total (II)	4 102 150	558 755	3 543 395	3 320 500
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 738 621	1 332 933	4 405 689	4 146 110

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- Acceptés par les organes statutairement compétents
- Autorisés par l'organe de Tutelle

Dons en nature restant à vendre



PASSIF	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>	1 139 322	1 139 322
<i>Fonds propres complémentaires</i>	279 216	279 216
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>	732 485	722 510
- <i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	732 485	722 510
Autres		
Report à nouveau	-2 562 659	-2 801 723
- <i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-941 383	-909 903
Excédent ou déficit de l'exercice	146 030	160 846
- <i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-24 671	-146 264
Situation nette (sous total)	-265 605	-499 828
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	5 055	5 055
Total I	-260 550	-494 774
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>	1 380 332	1 141 894
Total II	1 380 332	1 141 894
PROVISIONS		
Provisions pour risques	96 145	72 145
Provisions pour charges	122 700	122 700
Total III	218 845	194 845
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	17 921	16 966
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	313 971	350 995
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	2 567 818	2 505 327
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	162 000	430 857
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 350	
Total IV	3 067 061	3 304 145
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	4 405 689	4 146 110

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens des activités S.M.S. sous gestion contrôlée</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	1 278 211	1 106 076
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services des activités S.M.S. sous gestion contrôlée</i>	838 752	885 587
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	13 398 849	12 860 307
<i>dont concours publics et subventions d'exploitation des activités S.M.S. sous gestion contrôlée</i>	12 406 788	11 934 851
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	389 581	973 770
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	20 179	10 431
<i>Autres produits</i>	192 521	243 715
Total I	15 279 341	15 194 299
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation de stock</i>		
<i>Achats de matières premières et autres approvisionnement</i>		
<i>Variation de stock</i>		
<i>Autres achats et charges externes</i>	2 436 317	2 121 289
<i>Aides financières</i>		
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	1 090 559	1 002 152
<i>Salaires et traitements</i>	8 282 475	8 180 955
<i>Charges sociales</i>	2 743 957	2 532 756
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>	411 351	187 014
<i>Reports en fonds dédiés</i>	346 810	985 197
<i>Autres charges</i>	22 326	31 914
Total II	15 333 795	15 041 276
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-54 455	153 023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	781	2 633
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	781	2 633
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	781	2 633
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-53 674	155 656
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	202 002	13 579
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	202 002	13 579
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 297	8 389
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	2 297	8 389
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	199 705	5 191
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	15 482 123	15 210 511
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	15 336 093	15 049 665
EXCEDENT OU DEFICIT	146 030	160 846
<i>- dont résultat des activités S.M.S. sous gestion contrôlée</i>	<i>-24 671</i>	<i>-146 264</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Bénévolat</i>	85 383	82 898
TOTAL	85 383	82 898
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>	85 383	82 898
TOTAL	85 383	82 898

FONDATION MAISON DES CHAMPS

**55, rue de Belleville
75019 PARIS**

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, caractérisés par les données suivantes :

- total du bilan	4 405 689 €
- total du compte de résultat	
. Pour un total de produits de	15 482 123 €
. Pour un total de charges de	15 336 093 €
- résultat global de l'exercice	146 030 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par la Direction de la Fondation.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

Note n° 1	Règles et méthodes comptables
Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des provisions et réserves
Note n° 5	État des créances
Note n° 6	État des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds associatifs
Note n° 8	Tableau de suivi des fonds dédiés

Note n° 9	Tableau de répartition du résultat par section
Note n°10	Détail des charges et produits exceptionnels
Note n°11	Charges constatées d'avance
Note n°12	Charges à payer – Produits à recevoir
Note n°13	Détail des produits d'exploitation
Note n°14	Financements publics
Note n°15	Report à nouveau
Note n°16	Valeurs mobilières de placement
Note n°17	Filiales

PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITES

La Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise a été reconnue d'utilité publique en 1932.

Depuis plus de 80 ans, elle accompagne les personnes les plus fragiles pour lutter contre les précarités, la perte d'autonomie et l'isolement.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester et d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui, tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres et avec son entourage.

« être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier

Les activités de la fondation sont les suivantes :

- **Le service d'Aide et d'Accompagnement à domicile / AADom solidarité 75**
Apporter aux personnes âgées et /ou en situation de handicap l'aide nécessaire pour accomplir les actes essentiels et quotidiens de la vie
- **Le service Soins Infirmiers à domicile** (345 places dont 25 affectées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et 20 places au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer)
Prodiguer des soins et contribuer à maintenir un lien social pour les personnes

- **Deux appartements d'hébergement temporaire**
Accueillir ponctuellement des personnes âgées et/ou en situation de handicap
- **Des interventions de nuit au domicile**
Soutenir et rassurer les personnes fragiles par une aide nocturne
- **Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (45 places destinées au handicap psychique et 8 places d'intervention de nuit)**
Permettre à des adultes en situation de handicap psychique de bénéficier d'un accompagnement social individuel et personnalisé
- **Les Appartements de Coordination Thérapeutique (79 places, 39 sur Paris et 40 sur le Val de Marne)**
Accompagner et héberger des personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes et en situation de précarité sociale.
- **Le Carrefour des Solidarités (114 bénévoles)**
Construire une solidarité de proximité en soutien aux personnes les plus fragiles
- **L'Institut de Recherche et Formation en Intervention Sociale et de Santé**
- **La crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)**
Contribuer à l'apprentissage de la vie des enfants accueillis. Six places sont aménagées pour accueillir des enfants en situation de handicap.

FAITS SIGNIFICATIFS

En raison de la crise sanitaire COVID, la Fondation a connu une baisse d'activité sur le premier semestre. Celle-ci a toutefois été partiellement ou totalement compensée par le versement de subventions spécifiques (SAAD) ou le maintien des dotations globales de financement (SSIAD, SAVS).

Par ailleurs, en toute fin d'année, deux nouveaux services ont été créés :

- ACT hors les murs pour 10 places
- ESSIP (équipe spécialisée de soins infirmiers précarité) pour 20 places

Note n°1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-3 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), modifié par le règlement ANC 2018-01, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Du fait de l'octroi de provisions par les autorités de tarification (travaux, RTT, financement de convention tripartite, ...), il est fait dérogation à l'application du règlement 2000-06 relatif au passif.

Ces sommes, portées en provision lors de la validation des budgets ou des comptes administratifs par les autorités de contrôle, sont assimilées à des crédits affectés.

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

NEANT

3.1 –CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 85 383€.

Ce montant a été évalué sur la base de 4 743,50 heures annuelles valorisées à 18€ de l'heure.

Les contributions volontaires en nature comprennent les éléments suivants :

Bénévolat (sans le temps passé par les administrateurs)

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

NEANT

5. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

5.1 – AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondation gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre et une activité propre. Les comptes globaux de la Fondation regroupent les comptes des Etablissements ou services suivants :

- Aide à domicile (Prestataire),
- S.S.I.A.D. (Service de Soins infirmiers A Domicile),
- E.S.S.I.P. (Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité)
- Appartement d’Hébergement Temporaire Garonne,
- Crèche Sainte-Lucie,
- U.L.S. – Unités de Longs Séjours
- Gardes itinérantes de nuit
- Service d’accompagnement à la vie sociale
- ACT - Appartements de Coordination thérapeutique
- ACT Hors Les Murs (HLM)
- Carrefour des solidarités
- Centre de formation
- Vie Associative.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (ventilation analytique). Afin d’obtenir les comptes annuels de l’organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à la Fondation sont éliminées.

- Au bilan, il s’agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison.
- Au compte de résultat : les frais de siège.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l’attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents. Il s’agit : des services suivants :

- Service Prestataire : DASES y compris U.L.S. – Unités de Logements Spécialisés
- SSIAD, ESSIP : ARS
- Appartements Relais : DASES
- S.A.V.S. : DASES
- Appartements de Coordination Thérapeutique, ACT HLM : ARS

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d’autres établissements ou services. En fait,

compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

5.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 1 à 5 ans.

5.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- Installations générales, aménagements divers :	de 10 ans
- Matériel de transport :	de 5 ans
- Matériel de bureau et informatique :	de 1 à 5 ans
- Mobilier :	de 5 à 10 ans

5.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées des Dépôts et Cautionnements des locations immobilières ainsi que la participation dans la SCI Belleville Brunet.

5.5 - STOCKS

NEANT

5.6- CREANCES ET DETTES

Les créances sont facturées essentiellement aux financeurs : DASES (département de Paris), CNAV, ARS. (Agence Régionale de la Santé).

Le montant des créances non recouvrées au 31 12 2021 s'élève à 1 367 K€. Une dépréciation des comptes clients a été constituée à hauteur de 467 K€ selon les critères suivants :

- Les créances de plus d'un an sont dépréciées en totalité.
- Les créances bénéficiaires SAAD de plus de 90 jours sont dépréciées à 33%.

- Les créances bénéficiaires AHT de plus de 90 jours sont dépréciées à hauteur de 50% ou 100 % selon les usagers.
- Les créances familles crèches de plus de 90 jours sont dépréciées à 50%.
- Le solde des clients divers enregistré en Gestion associative est déprécié en totalité.

Le montant des autres créances s'élève à 553K€. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 91K€. Pour le reste, elles sont constituées pour 143K€ de créances liées au personnel et de 317K€ de subventions à recevoir (solde des dotations globales et des subventions 2021).

5.7 – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES :

Les fonds associatifs sont constitués de :

- Les fonds associatifs sans droit de reprise s'entendent des fonds détenus par la Fondation non soumis à un droit de contrôle ou de reprise de la part d'organismes financeurs ou de tiers. Ils ne pourront être restitués ou transmis qu'à la dissolution de la Fondation Ils incluent principalement les valeurs de patrimoines intégrés et, les fonds reçus au titre de subventions sans droit de reprise.

Par ailleurs, au fil des années, des excédents ont été affectés par nos financeurs en réserve : principalement 324K€ à l'investissement et 403K€ en compensation des déficits.

5.8 – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées constituées en vertu de dispositions réglementaires sont les suivants :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)

5.9 – PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Evaluation

Les engagements de retraite sont partiellement provisionnés pour 123 K€. L'évaluation a été effectuée à fin 2021 valorisant les indemnités (avec charges sociales) à 980K€.

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

. Tous les CDI présents au 31/12/2021

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : spécifique par salarié, compris entre 0,251 et 1
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 0%
- Taux d'actualisation : 0%
- Taux de charges sociales :
 - Convention FEHAP : 55% pour les non cadres et 60% pour les cadres
 - Convention SAD : 55% pour les non cadres et 60% pour les cadres

- Probabilité de survie :
Convention FEHAP : selon la table de mortalité 2016-2018
Convention SAD : selon la table de mortalité 2016-2018

5.10 – AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision liée à un risque prud'hommal évalué à 72K€

Une autre, constituée en 2021, pour un montant de 24K€ en raison d'un risque lié à la mise en place de la loi du 5 mars 2014.

5.11 – FONDS DEDIES

Des financements publics de la part des ARS, concernant les ACT et le SSIAD, sont désormais comptabilisés en fonds dédiés (cf tableau n°8).

6. AUTRES INFORMATIONS :

6.1 – REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, « les associations dont le budget est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€ doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Ayant le statut de Fondation, notre entité juridique n'est pas concernée par ce texte. Toutefois, à titre de transparence, les trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) ne sont pas rémunérés par la Fondation, ou l'une des structures qui lui sont liées, ni ne perçoivent d'avantages en nature.

6.2: HONORAIRES

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 29 664€ (article R 123-198 du code de commerce).

- Audit légal : 36K€
- Diligences directement liées : 0 €

6.3 EFFECTIF SALARIE

Au 31 décembre 2021 : nombre de salariés 437 ; ETP 312

Au 31 décembre 2020 : nombre de salariés 376 ; ETP 281

Note n° 2 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	44 216				44 216
Avances et acomptes, en-cours					
TOTAL (I)	44 216	0	0	0	44 216
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	412 644	27 496			440 140
Matériel de transport	184 751	59 830	54 565		190 016
Matériel de bureau et informatique	253 991	24 352	8 910		269 433
Mobilier	88 636	3 719			92 355
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	940 022	115 396	63 475	0	991 943
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</u>					
Autres participations	501 000				501 000
Autres titres immobilisés	1 662				1 662
Prêts et autres immobilisations financières	89 954	7 985	290		97 649
TOTAL (III)	592 616	7 985	290	0	600 312
TOTAL (I+II+III)	1 576 854	123 381	63 765	0	1 636 471

Note n° 3 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Dotations	Reprises	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>					
Frais d'établissement					0
Autres immobilisations incorporelles	13 298	1 728			15 026
Avances et acomptes, en-cours					
TOTAL (I)	13 298	1 728	0	0	15 026
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	288 433	33 373			321 806
Matériel de transport	168 359	14 163	54 565		127 957
Matériel de bureau et informatique	211 942	30 245	8 910		233 277
Mobilier	69 213	6 899			76 112
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	737 947	84 680	63 475	0	759 152
TOTAL (I+II)	751 245	86 408	63 475	0	774 178

Note n° 4 TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES	Montant en début d'exercice	Reclass. affect. Résultat financeurs	Dotation exercice	Reprise exercice	Virement poste à poste	Montant en fin d'exercice
<u>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</u>						
Fonds de roulement	5 055					5 055
Provisions p. renouvellement immobilisations	0					0
Amortissements dérogatoires						
Différence sur réalisations d'éléments d'actif	0					0
TOTAL (I)	5 055	0	0	0	0	5 055
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>						
Litiges	15 000		57 145			72 145
Provision excédent paiement CCSF	57 145			57 145		0
Provision loi du 5/32014	0		24 000			24 000
Indemnités de départ en retraite	122 700					122 700
TOTAL (II)	194 845	0	81 145	57 145	0	218 845
<u>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</u>						
Sur immobilisations :						
- incorporelles						
- corporelles						
- financières						
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients	476 776		243 798	252 945		467 629
Autres provisions pour dépréciation	91 126					91 126
TOTAL (III)	567 903	0	243 798	252 945	0	558 755
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	767 802	0	324 943	310 090	0	782 655

Note n° 5 ÉTAT DES CRÉANCES

CRÉANCES		MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Prêts			
	Autres immobilisations financières	97 649		97 649
De l'actif circulant	Créances article 58 ou article 35			
	Prix de Journée			
	Usagers et comptes rattachés	899 835	899 835	
	Autres créances clients		0	
	Autres créances	461 442	461 442	
	Charges constatées d'avance	106 803	106 803	
	TOTAL	1 565 729	1 468 080	97 649

Note n° 6 ÉTAT DES DETTES

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus	à plus d'un an et moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	17 921		17 921	
Avances et acomptes			0	
Fournisseurs et comptes rattachés	313 971	313 971		
Dettes fiscales et sociales (1)	2 567 818	2 567 818		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes	162 000	162 000		
Produits constatés d'avance	5 350	5 350		
TOTAL	3 067 060	3 049 139	17 921	0
(1) dont charges à payer (CP, RTT, modulation) pour 1 702K€				

Note n° 7 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

LIBELLE	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Conséquence des rejets	Autres / Reclassement	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 418 539				1 418 539
Réserves (gestion propre)	0				0
Report à nouveau (gestion propre)	-1 891 821	307 110		(36 565)	-1 621 276
Fonds associatifs avec droit de reprise	0				0
Réserves avec droit de reprise	722 510	9 975			732 485
Provisions réglementées	5 055				5 055
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	-909 902	(68 046)		36 565	-941 383
Résultat comptable de l'exercice	160 846	(160 846)		146 030	146 031
Total	-494 773	88 193	0	146 030	-260 549

Note n° 8 TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

	Montant initial	Reclassement	Imputation par décision autorité de tarification	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice	
						(compte 194)	
SSIAD - Formation personnel	267 501	8 694				276 195	
SSIAD - Informatisation	37 648					37 648	
SSIAD - Formation 2 IDE	128 297					128 297	
SSIAD - Informatisation des services	49 795	-8 694				41 101	
SSIAD - COVID	88 193		-88 193			0	
ESSIP	0				162 866	162 866	
SSIAD - Tests et dépistages	0				8 957	8 957	
ACT 75	65 503				16 250	81 753	
ACT 75 - Extension 7 places	77 078					77 078	
ACT 75 - COVID	19 530					19 530	
ACT 94	94 002				30 600	124 602	
ACT 94 - Extension 7 places	77 078					77 078	
ACT 94 - COVID	22 760					22 760	
ACT Hors les murs	0				52 770	52 770	
ARS - Education thérapeutique des patients	26 195			8 502	21 600	39 293	
F.S.H.	10 000					10 000	
PAERPA	19 703					19 703	
Carrefour - Fondation de France	22 649				6 075	28 724	
Fonds de dotation	9 377			9 377		0	
Commission d'aide aux salariés	17 150			2 300	970	15 820	
Commission d'action sociale	95 254					95 254	
Gestion associative	14 180				46 722	60 902	
						-	
Total	1 141 894	-	-	88 193	20 179	346 810	1 380 332

Les soldes concernés correspondent à des financements ARS accordés aux ACT et au SSIAD

Note n° 9 TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT PAR SECTION

	Charges	Produits	Résultat Comptable avant reprise	Reprise de résultat antérieur	Résultat Comptable après reprise de résultat	Résultat à affecter	
						Gestion contrôlée	Gestion Libre
Aide à domicile	5 017 398	4 609 412	- 407 986		- 407 986	-407 986	
SSIAD	5 041 466	5 160 654	119 189	10 205	129 394	129 394	
Gestion Associative	454 109	607 620	153 510		153 510		153 510
Carrefour des solidarités	135 250	117 877	- 17 373		- 17 373		-17 373
A.C.T. 75	1 330 223	1 500 841	170 618		170 618	170 618	
A.C.T. 94	1 318 487	1 416 612	98 125		98 125	98 125	
S.A.V.S.	593 116	645 487	52 370		52 370	52 370	
Crèche Ste Lucie	1 106 190	1 177 722	71 532		71 532		71 532
E.T.P.	30 102	30 102	-				
Commission d'aide aux salariés	3 270	3 270	-				
Apt. relais - Garonne	333 891	276 904	- 56 987		- 56 987	-56 987	
Centre de formation	40 681	3 714	- 36 967		- 36 967		-36 967
TOTAL	15 404 184	15 550 214	146 030	10 205	156 235	- 14 466	170 702

Note n° 10 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2021	2020
SUR OPERATIONS DE GESTION		
77100000 Pdts except. Sur opérations de gestion	30 000	0
77200000 Pdts except sur exercice antérieur	160 802	13 579
77500000 Pdts de cessions d'éléments d'actif	11 200	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	202 002	13 579
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATIONS DE GESTION		
67120000 Pénalités amendes fiscales ou pénales	2 297	1 587
67180000 Autres charges exceptionnelles	0	2 195
67300000 Charges sur exercices antérieurs	0	4 607
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 297	8 389

Note n° 11 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2021	2020
Locations immobilières et charges locatives	55 547	77 498
Locations mobilières	5 241	4 071
CMIE - Médecine du travail	33 108	34 556
Maintenance		7 045
Primes d'assurance	1 965	15 848
Documentation	1 222	325
Honoraires	9 719	3 000
TOTAL	106 803	142 343

Note n° 12 CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR

CHARGES A PAYER	2021	2020
Taxe sur les salaires	29 516	69 853
Uniformalion	64 239	57 795
Effort à la construction	35 273	32 636
Subventions CUI - trop perçu ASP		2 936
Dettes pour CP, provisions RTT, modulation, ...	1 108 426	1 004 988
Charges sociales sur dette CP, provisions RTT, modulation	371 161	315 395
Charges fiscales sur dette CP, provisions RTT, modulation	110 842	100 499
RTT 12 jours, modulation à payer	111 929	174 943
CAF PSU trop perçu	63 770	80 270
Fournisseurs factures non parvenues	46 731	49 914
Rappel salaires		21 452
Provision écart taux retraite	149 089	149 089
TOTAL	2 090 975	2 059 770

PRODUITS A RECEVOIR	2021	2020
Uniformalion	66 444	46 775
Solde DGF ACT 75 (ESSIP)	162 866	111 265
Solde DGF ACT 94 (ACT HLM)	42 270	126 478
Solde CAF PSU	98 893	
Solde DGF SSIAD		47 016
Chômage partiel à recevoir	11 283	10 150
Différentiel APA/PCH	65 506	6 030
IJ SS - IJ Prévoyance	53 492	91 328
TOTAL	500 755	439 043

Note n° 13 DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2021	2020
Crèche - Participation des parents	376 344	207 366
IRFISS - Prestations de services	0	9 600
Participations des usagers	58 119	59 390
GA - Autres prestations associations partenaires	2 840	1 040
GA - Frais de gestion Economat	2 208	2 483
SAAD - Pdts de la tarification Bénéficiaires	748 473	753 224
SAAD - Pdts de la tarification "Caisses"	90 229	72 973
TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES	1 278 211	1 106 076
AHT - Pdts de la tarification	275 270	158 515
SAAD - Pdts de la tarification "Caisses"	2 845 662	2 650 024
SAAD - DASES différentiel APA/PCH	336 466	322 014
SAAD - DGF SAVS vers SAAD	10 000	10 000
SAAD - Perte d'activité COVID	96 589	354 949
SSIAD - Dotation globale de financement	5 139 681	5 513 854
ACT 75 - Dotation globale de financement	1 470 572	1 176 527
ACT 94 - Dotation globale de financement	1 381 035	1 182 614
SAVS - Dotation globale de financement	562 203	500 697
ULS - DASES subvention de fonctionnement	48 000	48 000
Crèche - Subvention Ville de Paris	432 945	398 170
Crèche - CAF PSU	337 766	171 623
Crèche - Perte d'activité COVID	0	101 178
SSIAD - ARS Frais COVID	0	17 656
SAAD - subvention CNSA	94 502	0
SAAD - Avenant 43	146 809	0
Carrefour - DASES subvention de fonctionnement	94 000	90 000
Carrefour - Etude d'impact	12 120	0
GA - FSH défraiement	0	10 000
GA - ARS "Education thérapeutique des patients"	21 600	16 500
ASP - Subventions contrats aidés	93 630	137 985
TOTAL CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	13 398 849	12 860 307
Reprise provisions CITS	0	115 147
Reprise sur provisions prud'hommes	0	15 000
SSIAD - Reprise CNR	0	490 075
ACT 75 - Reprise CNR	0	56 653
ACT 94 - Reprise CNR	0	85 002
GA - Reprise dépréciation créances	252 945	55 590
FA - Reprise provision taxe sur salaires	57 145	0
Transferts de charges - chômage partiel	68 348	156 302
Transferts de charges - remboursement assurance	11 143	0
TOTAL REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, ...	389 581	973 769
CASAS - prêts transformés en dons	2 300	1 850
Fonds dédiés ETP	8 502	8 581
Fonds de dotation	9 377	0
TOTAL UTILISATION DES FONDS DEDIES	20 179	10 431
Remboursements formation professionnelle	64 914	88 620
Apurements rapprochements bancaires		234
Remboursements prêts CASAS	970	
Remboursement détournement de fonds	600	500
Remboursements assurances		6 580
Remboursements Up	415	525
SARL Nardin organisation		
Les Amis du Carrefour		
Différence de règlements / Reclassements	6 801	6 880
Remboursements de prévoyance	105 356	131 196
Dons et mécénat	13 465	9 180
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE	192 521	243 715
TOTAL GENERAL	15 279 341	15 194 299

Note n°14: Financements publics

	ETAT	DASES	ARS	CAF	Ville de Paris
AHT Garonne		275 270			
SAAD		3 578 027			
SAVS		562 203			
SSIAD			5 139 681		
ACT 75			1 470 572		
ACT 94			1 381 035		
CONCOURS PUBLICS	0	4 415 500	7 991 288	0	0
Crèche				337 766	432 945
Carrefour des solidarités					106 120
Gestion associative			21 600		
Subvention ASP	93 630				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	93 630	0	21 600	337 766	539 065
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	93 630	4 415 500	8 012 888	337 766	539 065

Note n°15: Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres reclassements	Solde fin d'exercice
Report à nouveau sans droit de reprise	-1 891 821	307 110	0	-36 565	-1 621 276
Report à nouveau gestion libre	-1 891 821	307 110		-36 565	-1 621 276
Charges dont la prise en compte est différée					
Dépenses refusées					
Report à nouveau sous contrôle de tiers	-909 902	-68 046	0	36 565	-941 383
report à nouveau	-89 599	159 464		-17 873	51 992
<i>Charges rejetées ou prise en compte différées</i>	<i>-820 303</i>	<i>-227 510</i>		54 438	-993 375
Charges dont la prise en compte est différée					0
TOTAL	-2 801 723	239 064	0	0	-2 562 659

Note n°16: valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value	Moins-value
Parts Crédit coopératif	152 500	152 500	0	
Livret A	75 000	77 892	2 892	
Livret AGIR Fondations	347 500	349 866	2 366	
Total	575 000	580 258	5 258	0

Note n°17: Filiales

	Capital	Capitaux propres	quote-part détenue	valeurs comptable des titres	
				brute	nette
FILIALES (plus de 50%) SCI Belleville Brunet	501 000		0 500 000 0 0		
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)			0 0 0 0		
	0	0	0	0	

	Prêts et avances	Cautions	Chiffre d'affaires HT	Résultat du dernier exercice	dividendes encaissés au cours de l'exercice
FILIALES (plus de 50%) SCI Belleville Brunet	0	0	8 430	2 920	0
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)			0 0 0 0		